



**Communauté de communes des
Cévennes au Mont Lozère**

En mairie, 48220 – Saint Maurice de Ventalon
tél : 04 66 32 93 30 ; fax : 04 66 45 85 76
cevennes.montlozere@mairiepontdemontvert.fr

**COMPTE-RENDU
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 24 AVRIL 2015
Salle polyvalente, Le Pont de Montvert**

Titulaires présents :

Fraissinet de Lozère : Jean Pierre ALLIER ; Dominique MOLINES ; Yves COMMANDRÉ

Le Pont de Montvert : Alain JAFFARD ; François FOLCHER ; Frédéric FOLCHER

St Andréol de Clerquemort : Camille LECAT ; Jean Claude DAUTRY ; Véronique NUNGE

St Frézal de Ventalon : Alain VENTURA ; Jacques HUGON ;

St Maurice de Ventalon : Jean Paul VELAY ; Michel RIOU ; Matthias CORNEVAUX

Titulaire absent ayant donné procuration : Gilbert ROURE a donné procuration à Jean Pierre ALLIER ; Stéphan MAURIN a donné procuration à Alain JAFFARD ; Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS a donné procuration à Alain VENTURA

Excusés :

Autres personnes présentes à la réunion : Michel REYDON, Maire de Vialas ; Mme et Mrs les conseillers municipaux de Vialas

Alain JAFFARD a été nommé secrétaire de séance.

M. le président ouvre la séance, déclare que le quorum est atteint, que le conseil peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR :

1. Information au conseil : Cahier des charges pour la cession des terrains de la ZAE de Masméjean – rapporteur Alain JAFFARD

Dans le cadre du projet de la ZAE de Masméjean, nous n'avons pas élaboré de cahier des charges pour la cession des terrains de la ZAE de Masméjean. L'élaboration d'un tel cahier qui définit les charges, droits et obligations des acquéreurs de terrains a été décidé lors de notre conseil du 26 mars 2015.

Mr le Président présente un projet élaboré dans l'esprit de celui qui a été fait pour la ZAE de Fraissinet.

Après débat il est retenu de modifier l'article 7 de la manière suivante :

« Pendant une période de 10 ans, les propriétaires ne pourront vendre leur lot qu'à un acquéreur répondant aux conditions édictées par l'article 2 du présent règlement. S'ils cessent leurs.....etc..... »

Mr Matthias Cornevaux ne prenant pas part au vote et sous réserve de cette modification, le cahier des charges est approuvé à l'unanimité.

16 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. Fondation du patrimoine : renouvellement adhésion – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Sur proposition du président, le Conseil valide à l'unanimité le renouvellement de l'adhésion annuelle de notre communauté de communes à la fondation du Patrimoine et ce, pour un montant de 50 €.

17 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Subvention 2015 – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Dans sa séance du 26 mars 2015, le conseil n'avait pas statué sur la demande de l'Union LR des acteurs castanéicole-ULRAC. Dans le cadre de sa lutte contre le cynips, cette association fait appel aux collectivités pour une aide financière ou don.

Il est proposé par cette association un don de 0,50 € par habitants. Bien que la somme sollicitée ne soit pas importante, cette décision d'octroi peut créer un précédent au regard d'autres problématiques (chenilles processionnaires, frelon asiatique,...).

Après débat, il est décidé d'accorder cette aide pour l'année 2015 à titre exceptionnel au regard de l'urgence de la situation.

Une demande supplémentaire a été reçue de la part des « Hebdomades de l'été ». Le conseil considère qu'il n'a pas dans ses compétences d'une aide directe à ce type d'association. Une telle aide est à reconsidérer dans le cadre de l'actualisation de la convention avec « Les scènes croisées ».

17 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. État d'avancement des projets en cours

L'Espinac : 95% des travaux sont faits sur le bâtiment principal. Celui-ci sera remis aux ABPS le 1^{er} juin ou le 1^{er} juillet. Le déménagement du siège social depuis Ispagnac sera réalisé début septembre.

Inauguration le 26 septembre au cours de laquelle sera remise la médaille du mérite à Cathy O'Neill.

L'aménagement du sentier d'interprétation est fini. Les panneaux d'information et de balisage sont en cours de fabrication.

ZAE Masméjean : Quelques finitions demandées ne sont pas encore exécutées à ce jour. Deux lots sur trois sont vendus. Sur le plan financier, il reste un potentiel d'aide de la DETR. Il est donc proposé une réunion pour étudier une éventuelle extension à vocation économique de la zone. Cette réunion est fixée au 4 mai, 14h à la Ferme Auberge.

Presbytère du Pont de Montvert : Alain Jaffard fait le point sur les informations obtenues auprès de Mme Méjean, à savoir que le dossier est à l'approbation de la direction nationale de la poste qui n'a pas encore statué.

A l'unanimité le Conseil approuve le principe d'une intervention auprès de services de l'Etat pour faire pression et obtenir l'accord sur ce dossier.

Gendarmerie du Pont de Montvert : Le bâtiment des logements est fini hormis crépi extérieur. Le local bureau est en cours d'achèvement. Viendrons ensuite les finitions extérieures.

La gendarmerie devrait déménager en septembre.

Réunion SAFER : réunion prévue dans les locaux de la SAFER le lundi 27/04 à 14h

Réunion Terra Rural : Réunion à Bagnols les Bains.

Lors de cette réunion, il a été évoqué l'évolution des règles relatives au classement des OT. L'orientation majeure est la professionnalisation exigée de ces offices. Plusieurs OT connaissent des difficultés et dans ce contexte, l'OT cantonal du Pont de Montvert qui avait anticipé sur cette évolution tire bien son épingle du jeu et obtiens un classement en catégorie 2.

Il a ensuite été évoqué le SPOTT et la mobilisation des fonds européen sur le tourisme. Au niveau européen, il est souhaité l'identification de destinations majeures (exemple : le Mont St Michel) qui seraient « vendues » à l'étranger. Possibilités de 20 sites en France. 11 sont aujourd'hui validés. Le territoire Causses-Cévennes, avec son classement UNESCO, est aujourd'hui candidat. Un dossier a été déposé par l'Entente interdépartementale.

En cas de réponse négative, un autre positionnement serait visé : le label national « Pôle Territorial Touristique ». 30 labellisations prévues en France.

Réunion Groupe de travail « Tourisme » du Pays Cévennes : Dans le cadre du groupe de travail, une forte contestation a vu le jour au sein du Pays sur les conditions de perception de la taxe de séjour.

En ce qui nous concerne, les prévisions sur les conséquences de l'évolution (baisse de 30%) de la taxe (plus de perception pour les adolescents), conduisent à une diminution des dotations.

L'EPCI Cèze – Cévennes demande à pouvoir prélever lui-même la taxe de séjour. Alain JAFFARD rappelle que cela a toujours été la position de la commune du Pont de Montvert qui avait engagé un recours contre la décision du Pays.

Le sentiment général est que ce sujet ajouté à d'autres et notamment le GAL, nous conduisent à terme à la sortie du Pays Cévennes. Il faudra toutefois au préalable avoir avancé sur les nouveaux territoires de coopération intercommunale.

Prochaine réunion du groupe de travail le jeudi 30 avril à 17h.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance se termine à 18 h 00.

A l'issue du Conseil, Magali, Camille et Marie ont présenté le rapport d'activité 2014 de la Maison de l'emploi, Relai Services Publics.